

Avis de Course

Championnat de France Promotion
Intersérie des Croiseurs Légers

Du 29 mai au 1^{er} Juin 2014

Lac du DER
Port de Giffaumont

Ligue de Voile Champagne-Ardenne
& Ligue de Voile de Lorraine

Avec le soutien technique du Club Nautique de Giffaumont

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2013/2016* (RCV),
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe «Prescriptions»,
- 1.3. Les règlements fédéraux,
- 1.4 Le règlement de police du lac (consultable au Club House du CNGiffaumont)

2. PUBLICITE

- 2.1 En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.
- 2.2 Les équipages recevront à l'inscription des pavillons aux couleurs de l'organisateur et de ses partenaires. Ces pavillons doivent obligatoirement être envoyés, selon l'ordre indiqué par l'organisateur, dans l'étai avant, en tête de mât, lors de chaque entrée dans le port et conservés jusqu'à la sortie de ce même port. Un chèque de caution de 20 € sera demandé et restitué le dernier jour à la remise des pavillons.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte :
 - 3.1.1 Aux bateaux en règle avec leur autorité nationale, disposant de l'armement de sécurité requis par l'arrêté du 11 avril 2012.
Chaque bateau devra porter le pavillon de sa classe selon l'article 8.2 du guide Osiris habitable. Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.
 - 3.1.2 La régata est ouverte aux bateaux appartenant aux classes A, B, R1, R2 et L de la Formule OSIRIS Habitable.
 - 3.1.3 Les bateaux de la classe C (Guide OSIRIS habitable 2014) sont invités courir un Critérium National OSIRIS.
 - 3.1.4 La régata n'est pas ouverte aux bateaux listés en table H100 (bateaux titulaires d'un certificat de rating OSIRS Habitable, donnant lieu à un classement « bis »).
- 3.2 Nombre d'équipiers :
 - 3.2.1 Lors de l'inscription du bateau à la compétition, le skipper confirme la constitution de son équipage et doit préciser le nombre d'équipiers embarqués, skipper compris.
 - 3.2.2 Pendant toute la durée de la compétition (de la 1^{ère} course courue jusqu'à la dernière) le nombre d'équipiers embarqués, skipper compris, ne peut pas être modifié sauf après instruction et décision du jury, suite à une demande justifiée par des circonstances exceptionnelles.
- 3.3 Inscriptions :

L'inscription peut se faire en ligne sur le site <http://evenements.ffvoile.fr/CFPICL> ou par bulletins d'inscription papiers à envoyer par courrier à l'adresse ci-dessous.
Passée la date du 14 mai 2014, les frais d'inscription seront majorés tel que détaillés à l'article 4.

Club Nautique de Giffaumont
Station Nautique
51290 GIFFAUMONT CHAMPAUBERT
cngiffaumont@orange.fr
Tél du Club : 06 76 11 89 09

- 3.4 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité (certificat de rating OSIRIS Habitable valide)

Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
- le certificat de jauge ou de conformité
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Jusqu'au 14 mai 2014, le montant des frais d'inscription du bateau et de son équipage est de :

Longueur du bateau	Avant le 15/05/2014 (cachet de la poste faisant foi)	A partir du 15/05/2014
Bateaux de plus de 6m	180 €	240 €
Bateaux jusqu'à 6m inclus	140 €	210 €

Ces droits comprennent : L'inscription, la participation au championnat, la mise à l'eau, grutage, le repas de l'équipage, pot d'accueil, pot de départ, dotation

Tickets supplémentaires pour la soirée du samedi 31 mai disponibles auprès de l'organisateur au plus tard à la confirmation de l'inscription au prix de 21,00 €.

Paniers repas disponibles sur place au prix unitaire de 6.00 €.

5. PROGRAMME PREVISIONNEL

Enregistrement et confirmation d'inscription :

Les inscriptions seront enregistrées et validées au Club House du CNGiffaumont

Date	Heure	
Jeudi 29 mai 2014	9h-18h	Matin/après-midi: inscriptions et confirmations, jauge, mise à l'eau, grutage
	15h00	Signal d'avertissement courses entrainement
	19 h 00	Pot d'accueil
Vendredi 30 mai 2014	De 8 h à 9h	Confirmation des inscriptions et jauge
	9h00	Briefing
	10h	1 ^{er} Signal d'avertissement Courses à suivre
Samedi 31 mai 2014	10h	1 ^{er} Signal d'avertissement Courses à suivre
	20h00	Soirée des Equipages
Dimanche 1 ^{er} juin 2014	9h00	Signal d'avertissement Courses à suivre
	A partir de 16h	Pas de départ après 13h00 Remise des prix

6. JAUGE

Les opérations préalables de jauge se dérouleront le jeudi 29 mai 2014 de 9h00 à 18h et le vendredi 30 mai 2014 de 8h à 9h à la salle à l'entrée du gymnase CSLUFOLEP. (Voir plan de situation)
Des contrôles sur la sécurité et sur les mesures de jauge pourront être effectués avant le départ, entre chaque course et après l'arrivée.

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront distribuées à chaque skipper une fois toutes les formalités d'inscription complétées.

8. LES PARCOURS

Les parcours seront du type côtier ou construit.

9 CLASSEMENT

9.1 Trois courses doivent être validées pour valider la compétition.

9.2 Le calcul du temps compensé sera fait selon le système temps sur temps sans CVL pour les parcours construits et du temps sur distance avec CVL pour les parcours côtiers.

10. PLACE AU PORT ET MISE A L'EAU DES BATEAUX

10.1 La mise à l'eau peut se faire par la grue (inclus dans les frais d'inscription) du port ou bien sur les plans inclinés de mise à l'eau selon le choix des équipages. Chaque équipage doit informer l'organisateur de son jour d'arrivée, du moyen utilisé et de l'horaire prévu de mise à l'eau.

10.2 Le ponton d'accueil sera précisé lors de l'inscription.

10.3 Chaque bateau recevra une place attribuée par l'organisateur sur un des pontons, place qu'il devra conserver toute la durée du championnat.

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite rédigée par le skipper et validée au préalable par le comité de course.

12. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

13. PRIX

Les trois premiers équipages dans les classes ou regroupement de classes concourant pour un titre de Champion de France, conformément au règlement du Championnat de France Promotion intersérie des Croiseurs Légers, recevront respectivement une médaille d'Or, d'Argent et de Bronze. Des prix seront également remis par l'organisateur.

Pour les concurrents de la classe C, une coupe sera remise aux trois premiers du critérium National OSIRIS.

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'organisateur de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE

En participant à cette épreuve le concurrent autorise les organisateurs, la FFVoile et les sponsors de la compétition, à montrer et à utiliser, à quelque moment que ce soit, des photos, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même ou de son bateau pendant la période de la compétition intitulée « Championnat de France Promotion Intersérie des Croiseurs Légers 2014 » à laquelle le concurrent participe et à utiliser sans compensation son image sur tous matériaux liés à ladite épreuve.

18. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Contacts

Club Nautique de Giffaumont

Jean-Paul TISSERAND, 44 rue d'Avenay, 51160 FONTAINE-SUR-AY
Tel. 03 26 52 32 46 Port. 06 76-11 89 09
e-mail cngiffaumont@orange.fr site www.cng-der.com

Mise à l'eau autonome

Le port de Giffaumont est équipé de deux grandes rampes de mise à l'eau (25 mètres de large).

Grutage

Le port de Giffaumont est équipé d'une grue de mise à l'eau et d'un portique roulant tracté.
Equipements manœuvrés uniquement par une personne habilitée.
Les grutages de mise à l'eau et sortie sont inclus dans des frais d'inscription.

Stationnements

Bateaux à flot sur catways.
Remorques sur parking spécifique à proximité (200 mètres). Prévoir un antivol sur les remorques.
Voitures sur parking attenant au Club.
Camping-cars sur parking du Club, (attention parking VL non équipé de bornes électriques)

Hébergement,

A 200 mètres du Club-house, la Résidence de tourisme « Holyder »
Les réservations pour l'hébergement sont à effectuer directement et très rapidement par chacun.
Des chalets sont pré-réservés et retenus jusqu'au 15 mars 2014, passé cette date le loueur reprendra ses droits à louer.

MARINA HOLYDER

Résidence de Tourisme 11 Presqu'Ile de Rougemer
51290 GIFFAUMONT CHAMPAUBERT
Tél. : +33 (0)3 26 72 84 04 Port : +33 (0)1 53 32 82 00
Courriel : reservations@actisource.fr - Site : www.marina-holyder.com

A 1500 mètres du Club-house à pied, et à 12 km en voiture, le camping de la « Presqu'île de Champaubert » peut vous offrir les mêmes prestations (bungalows de type mobil-homes)

CAMPING DE LA PRESQU'ILE DE CHAMPAUBERT

52290 BRAUCOURT
Tél. : +33 (0)3 25 04 13 20 Fax : +33 (0)3 25 94 33 51
Courriel : ilechampaubert@free.fr - Site : www.lescampingsduder.com

UFOLEP - Centre d'Hébergement Collectif et Restauration

Ligue de L'Enseignement FOL 55 - Presqu'île de Rougemer
Tél. : +33 (0)3 26 62 10 30 - Courriel contact@cslufolep.com

Pour tout autre renseignement sur les possibilités d'hébergement, (hôtels, chambres d'hôtes, gîtes, campings, etc...) vous pouvez vous adresser à l'Office du Tourisme du Lac du Der, qui dispose d'un service locations.

OFFICE DE TOURISME DU LAC DU DER

Station Nautique
Maison du Lac
51290 GIFFAUMONT CHAMPAUBERT
Tél : 0033 (0)3 26 72 62 80 Fax : 0033 (0)3 26 72 64 69
Courriel : info@lacduder.com - Site : www.lacduder.com

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2013-2016
Applying to foreign competitors

RRS 25

FFVoile Prescription:

For all grade 5 and 4 events, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used.

For grade 5 events, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25 application.

RRS 62

FFVoile Prescription:

For the events of the Fédération Française de Voile, the equipment inspection committee or measurement committee is composed of the event measurer and the equipment inspectors, if any. For purposes of rule 60.2, the event measurer and the equipment inspectors are included in the race committee.

RRS 64.3

FFVoile Prescription (*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

RRS 67

FFVoile Prescription (*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

RRS 70. 5

FFVoile Prescription (*):

In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 78

FFVoile Prescription (*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

RRS 86.3

FFVoile Prescription (*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 88

FFVoile Prescription (*):

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

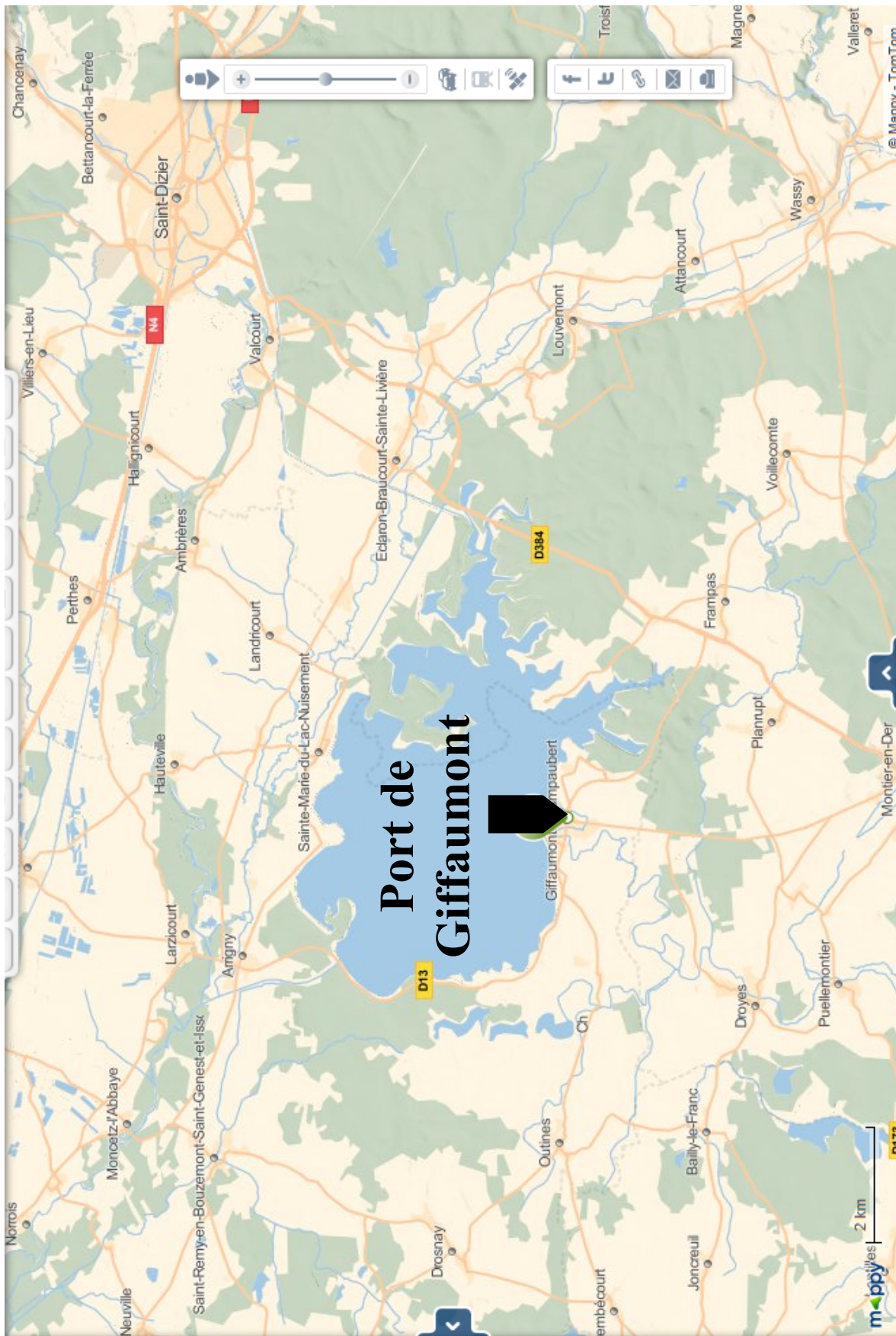
RRS 91

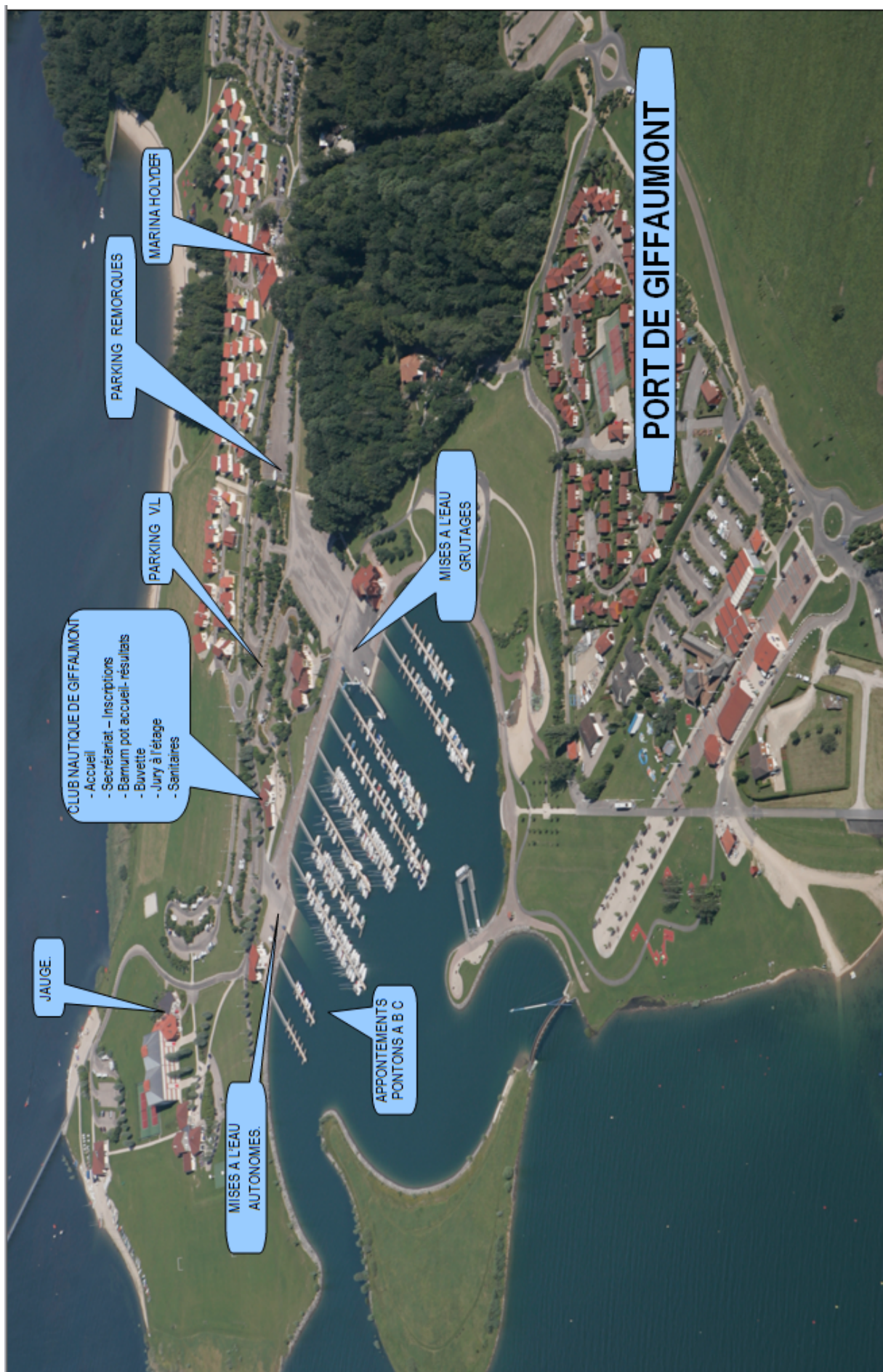
FFVoile Prescription (*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

APPENDIX R

FFVoile Prescription (*): Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr





PLAN DE SITUATION DES DIFFERENTES INSTALLATIONS DU PORT DE GIFFAUMONT